

Avis public

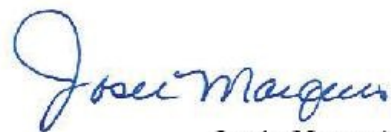
CONSULTATION PUBLIQUE - RÈGLEMENT 373 RÈGLEMENT D'EMPRUNT

LA POPULATION DE TADOUSSAC EST CORDIALEMENT INVITÉE À UNE CONSULTATION PUBLIQUE QUI SE TIENDRA LE JEUDI 28 FÉVRIER 2019 À 19H AU CENTRE DES LOISIRS DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC, AU 286, RUE DE LA FALAISE.

Cette consultation portera sur le règlement 373 concernant un emprunt de 251 970\$ pour l'acquisition d'un terrain à des fins d'utilité publique (stationnement)

LE RÈGLEMENT 373 EST SUSCEPTIBLE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE. Une copie du règlement peut être consultée au bureau de la municipalité situé au 162, rue des Jésuites, Tadoussac, durant les heures de bureau.

Donné à Tadoussac, ce 20^e jour de février 2019



Josée Marquis
Secrétaire trésorière-adjointe

